

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2006

N° 2006-47

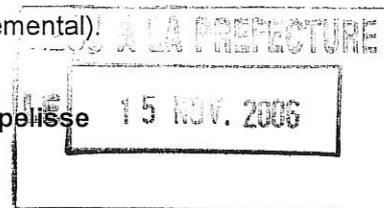
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil six, le 10 novembre 2006 à quinze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	02 novembre 2006	

Présents : MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, ROUCOLLE, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétence optionnelle : Aménagement des locaux à Nègrepelisse
APD - DCE



Le Président rappelle que dans le cadre du programme d'investissement prévu en 2006 au titre des compétences optionnelles transférées, figure l'aménagement des locaux techniques sur le site de Nègrepelisse (hangars, vestiaires/sanitaires, bureaux, ...) ayant fait l'objet d'une inscription de 500 000 € au Budget Primitif.

Comme pour les sites d'Auvillar et de Caylus, cette opération a été rendue nécessaire par la démolition des anciens locaux inclus dans l'enceinte des incinérateurs aujourd'hui supprimés.

C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que le Comité Syndical a retenu le principe d'inclure dans les opérations d'aménagement des quais de transfert et de démantèlement des incinérateurs une participation compensatoire tenant également compte de l'utilisation des nouveaux locaux pour les besoins du Syndicat (gestion des quais de transfert, garage des véhicules de transport).

Cette participation a été arrêtée à 90 000 € pour le site de Caylus et ce montant pourrait être forfaitairement appliqué aux sites d'Auvillar et de Nègrepelisse.

Concernant le site de Nègrepelisse, le Président propose d'approuver l'Avant Projet Définitif et d'autoriser le lancement d'une consultation pour la dévolution des travaux.

Ce projet, lancé initialement en 2005 par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron comprend :

- l'aménagement d'un nouvel hangar d'une superficie utile de 235 m² (5 travées de 11.40 x 4.50 m) indépendant du hangar actuel,
- l'aménagement de vestiaires, sanitaires, bureaux comprenant :

- vestiaires/sanitaires	56 m ²
- rangement/atelier	24 m ²
- salle de réunion/réfectoire	21 m ²
- bureaux (3) + archives	43 m ²
- hall (2)	23 m ²
- escalier/dégagements	27 m ²

soit une superficie totale de 194 m²

- la réfection du hangar existant et la création de liaisons avec les locaux neufs

L'estimation prévisionnelle des travaux établie sur la base de l'Avant Projet Définitif s'élève à :

- 118 500 € HT pour le hangar,
- 29 700 € HT pour la réfection du garage existant y compris remplacement de la couverture,
- 297 600 € HT pour les locaux (bureaux, vestiaires, sanitaires),
- 39 500 € HT pour travaux optionnels (mur de soutènement, chauffe-eau solaire, climatisation réversible),
- 14 700 € HT pour VRD complémentaire

soit un montant total de travaux de 500 000 € HT (non compris honoraires de maîtrise d'œuvre et divers).

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président concernant la participation du Syndicat à la reconstruction des locaux sur les sites de Caylus, Auvillar et Nègrepelisse,
- d'approuver l'Avant-Projet Détaillé présenté concernant le site de Nègrepelisse,
- d'approuver le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour les dévolutions des travaux.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE15 NOV. 2006

ET DE SA PUBLICATION LE15 NOV. 2006

Montauban, le 16 NOV. 2006

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

